

CAPACITÉS D'ACCUEIL DU TERRITOIRE DU GRAND GENÈVE

Note N°5 relative aux projections spécialisées de population et d'emplois 2020 à 2050 – V2

Version pour mise en consultation du 15.03.24

SOMMAIRE

1. Introduction	3
1.1 Méthodologie et rappel du processus.....	3
2. La démarche révision des capacités d'accueil dans le cadre de la VTT.....	6
2.1 De la V1 à la V2: spatialisation fine des capacités d'accueil et préservation du "socle du vivant"	8
2.2 Comparaison entre V1 et V2	11
2.2.1 Potentiel d'accueil des habitants et répartition.....	11
2.2.2 Potentiel d'accueil des emplois revu à la hausse	13
3. Capacités d'accueil et projections V2: résultats et observations	15
3.1 Accès aux données et portail de consultation cartographique.....	15
3.2 Equilibres macro territoriaux	16
3.3 Analyse par EPCI / Districts	17
3.4 Estimations des besoins d'équipements	19
4. Points d'attention à traiter / arbitrer identifiés par le COPIL pour la version finale post-consultation (V3)	21
4.1 Canton de Genève	21
4.1.1 Evolutions souhaitables et questions à traiter pour la V.3	22
4.2 Canton de Vaud (District de Nyon).....	24
4.2.1 Evolutions souhaitables et questions à traiter pour la V.3	24
4.3 Genevois français.....	26
4.3.1 Evolutions souhaitables et questions à traiter pour la V.3	27
5. ANNEXES.....	29
ANNEXE 1: carte des extensions urbaines dans le Canton de Genève	29
ANNEXE 2: Ajustements sur la méthode appliqués suite à la DIPRO du 31.01.24 et séances suivantes:	30

ANNEXE 3: matrices de définition du potentiel typo-morphologique d'accueil de population et des emplois.....	31
ANNEXE 4 : localisation des zones "monofonctionnelles" considérées pour accueillir des habitants à horizon 2050	33

Étude réalisée par le **groupement 6-t** (Mme. **Fien de Doncker** et M. **Sébastien Munafó**) – **urbaplan** (M. **Sébastien Joubert**) dans le cadre de la nouvelle Vision Territoriale Transfrontalière (VTT).

Comité de pilotage de l'étude:

- Pour les partenaires français: Mme. **Charlotte Le Guic**, cheffe de projet et Mme. **Faustina Franquet**, chargée de mission Aménagement du territoire aménagement (Pole métropolitain du Genevois français);
- Pour le canton de Genève: Mme. **Prisca Faure**, cheffe de projet Plan directeur cantonal, M. **Marc Juge** Urbaniste – Aménagiste Chef de projet (Office de l'Urbanisme, DT) et M. **Louca Lerch**, chef de projet observation du territoire (Direction du projet d'agglomération, DT);
- Pour le canton de Vaud: M. **Matias Schiffrin** (DGTL, Canton de Vaud).

1. INTRODUCTION

Cette note accompagne la transmission de la seconde version des données de capacités d'accueil et de spatialisation des projections de population et d'emplois, dans le cadre de la Vision Territoriale Transfrontalière 2050 mise en consultation. La démarche et son articulation avec l'ensemble de la vision ont été décrits dans le document principal soumis à consultation et cette note en constitue une annexe. Elle s'adresse avant tout aux équipes techniques et élu.es impliqué.e.s dans la démarche et traite les sujets suivant :

- 1) La méthode de révision des capacités d'accueil fournies par les différents PACAs (V1) dans une perspective d'unification méthodologique à l'échelle de l'agglomération (V2).
- 2) Le résultat de cette révision des capacités d'accueil (offre de logement et surfaces d'activité futures) en termes de répartition de population et emplois.
- 3) Les questions ouvertes résultant des points 1 et 2, à résoudre et tâches à accomplir en aval de la consultation (V3) afin d'aboutir à une proposition finale de répartition des capacités d'accueil pour la Vision territoriale transfrontalière.

L'**objectif** de cette note est que les membres du COPIIL Capacités d'accueil, de la DIRPRO VTT, puis les entités consultées sur la VTT puissent identifier les points à ajuster et les éventuelles contradictions entre les données présentés ici, la méthodologie générale de la VTT, la stratégie de mobilité transfrontalière à 2050 ou les planifications directrices en vigueur.

Il n'est pas question d'ajuster les chiffres de la V2, mais bien d'intégrer et tester le plus rapidement possible des ajustements permettant d'aboutir à une V3 cohérente avec la version finale de la VTT à l'issue de sa mise en consultation.

1.1 Méthodologie et rappel du processus

Pour mémoire, la démarche sociodémographique de la Vision Territoriale transfrontalière se base sur la répartition spatiale (spatialisation) de données de *demande* potentielle, définies par les scénarios démographiques publiés en 2022 par l'Observatoire

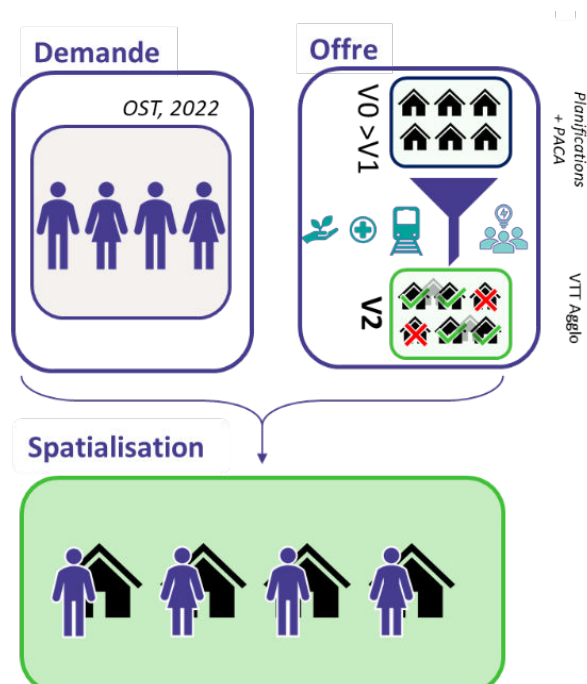


Figure 1: Schéma de synthèse de la démarche sociodémographique de la VTT

Statistique Transfrontalier (OST)¹ sur la base de données d'*offre* potentielle (capacités d'accueil). Cette offre traduit de manière quantitative et spatialisée le volume d'habitants et d'emplois que la mise en œuvre de la Vision Territoriale Transfrontalière permettrait d'accueillir. Ce modèle de répartition est similaire à celui utilisé jusqu'ici dans le cadre des Projets d'agglomération et permet ainsi une comparaison avec les exercices précédents menés à l'échelle du Grand Genève.

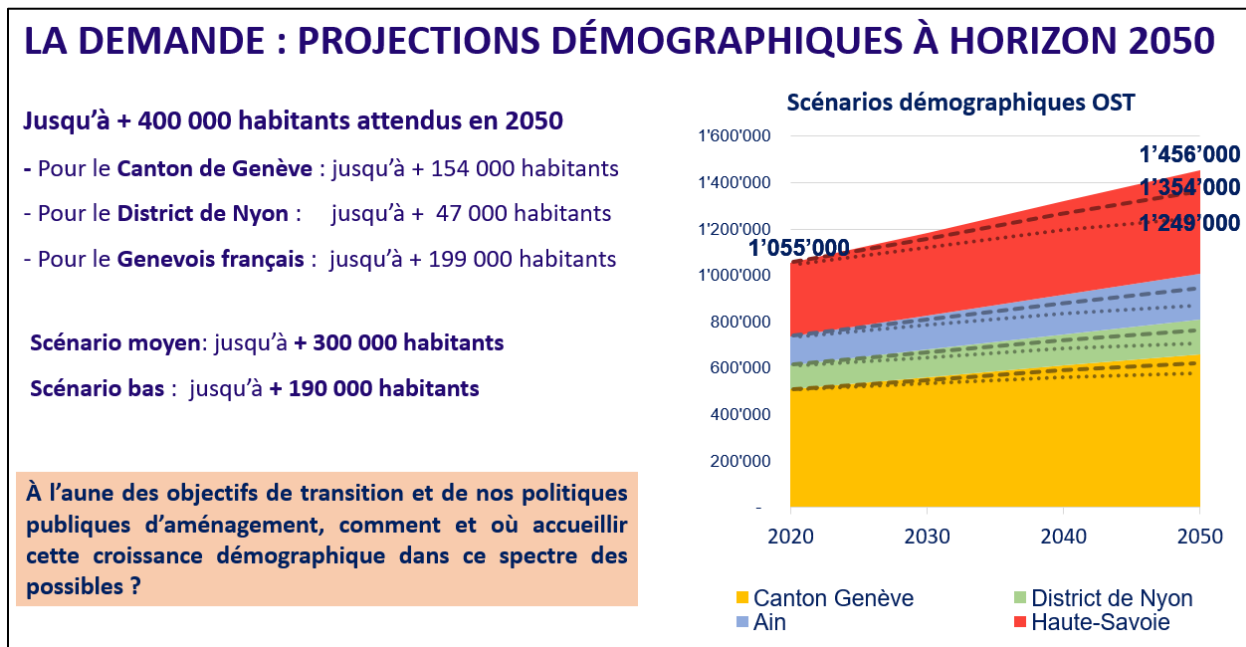


Figure 2: Définition préalable des données de "demande" selon trois scénarios démographiques définis par L'Observatoire Statistique Transfrontalier à l'échelle du Grand Genève (2022).

Ce modèle permet également **une projection spatialisée du nombre d'emplois**. Celle-ci résulte, d'une part de la population présente sur un territoire (emplois "présentiels", liés à une demande de biens et services consommés localement) et d'autre part de taux de croissance constatés pour les différents territoires durant les dernières décennies pour les emplois liés à des activités exportatrices (emplois "productifs"). La dernière itération (V2), du modèle (basée sur le scénario démographique le plus haut) indique une projection à hauteur de **693'000 emplois en 2050 sur l'ensemble du Grand Genève**. Cette projection doit avant tout être comprise comme une hypothèse de continuité des tendances constatées durant les dernières décennies et ne prend pas en compte de possibles changements macro-économiques ou de stratégies de développement qui pourraient survenir, notamment dans le cadre d'une montée en puissance de la transition écologique. La VTT aborde cet aspect sous l'angle de recommandations, mais il a été considéré dans le cadre de la démarche socio-démographique (mandat capacités d'accueil) que l'identification d'un potentiel d'offre supplémentaire relevant des politiques d'aménagement du territoire ne suffisait pas justifier l'hypothèse de ruptures majeures par rapport aux tendances actuelles en matière de créations d'emplois. Il en résulte une projection qui reste cohérente avec le ratios habitants/emplois qui caractérisent les différents territoires de l'agglomération aujourd'hui.

¹ Voir note de diffusion des projections à l'échelle de l'Espace transfrontaliers genevois: https://statistique.ge.ch/tel/publications/2023/hors_collection/ost/Fiche_1_2023.pdf

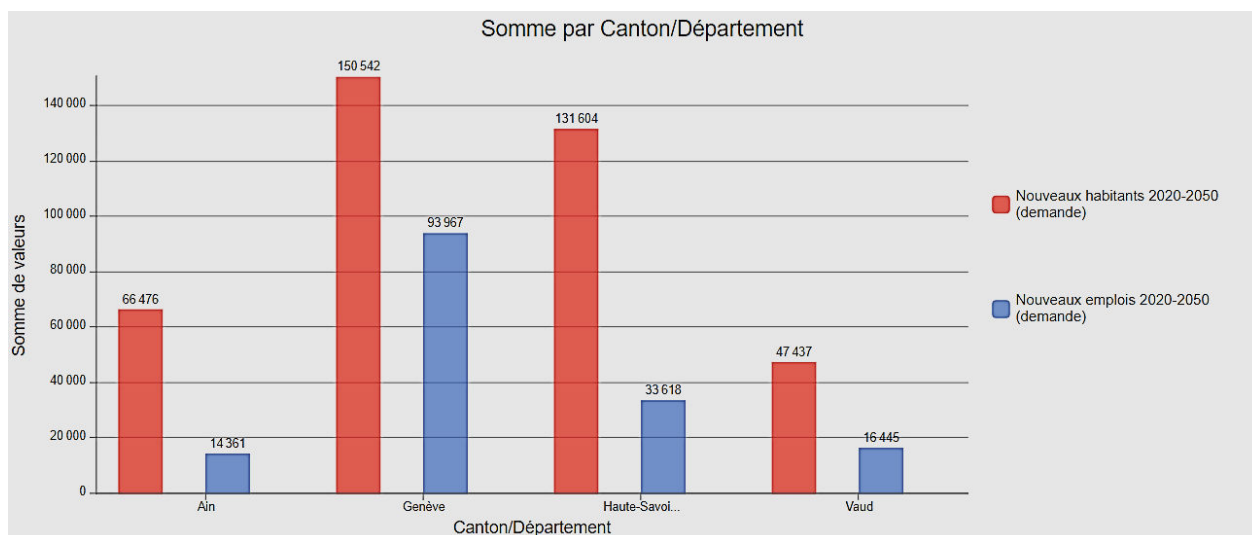


Figure 3: perspectives de nouveaux emplois et nouveaux habitants (demande) entre 2020 et 2050 par "Grands Territoires" (FVG) de l'agglomération (Sc. haut OST et modélisation emplois VTT).

2. LA DÉMARCHE RÉVISION DES CAPACITÉS D'ACCUEIL DANS LE CADRE DE LA VTT

L'objectif de la démarche est de permettre à l'ensemble des acteurs impliqués de vérifier dans quelle mesure la Vision Territoriale Transfrontalière est cohérente avec les scénarios démographiques et d'emplois. *Ces scénarios ne sont pas des objectifs à atteindre, mais ils constituent des outils d'aide à la décision*, permettant aux futures planifications directrices de répondre à la fois aux impératifs environnementaux et sociaux.

La démarche de révision des capacités d'accueil (CAPAC) dans le cadre de la VTT se réalise de manière itérative. Trois versions des CAPAC ont été produites jusqu'à ce jour:

La **V0**, comme base du diagnostic critique, a permis de montrer que les planifications en vigueur, si elles étaient réalisées au maximum de ce qu'elles autorisent (surfaces, densité, hauteur, etc.), permettraient dans la partie française de l'agglomération d'accueillir plus d'habitants que ce que le scénario OST haut prévoit². Ces données et les enjeux qu'elles soulevaient pour la VTT ont été présentés lors des Ateliers de janvier 2023 et accompagnés d'une note³.

La **V1** constitue le résultat de la première itération lancée à partir de février 2023. Les groupements PACA ont été sollicités pour réviser ces capacités d'accueil maximales de manière à définir de nouvelles capacités pertinentes du point de vue de leur projet territorial. Une seconde note et un outil tableur / SIG proposant une méthodologie de révision basé sur un croisement entre la qualité de desserte TP, le principe de la ville des courtes distances, ont été transmis aux équipes Mobilité et PACA⁴. Les retours de la Stratégie Mobilité et des PACA ont pu être synthétisés et intégrés au modèle de spatialisation des projections démographiques le 9 août 2023. Cette nouvelle version a été transmise aux pilotes de la Stratégie de mobilité transfrontalière comme base de calcul des déplacements, de même qu'aux pilotes de l'Evaluation Environnementale Stratégique (EES). Ce sont les chiffres de la V1 qui ont été présentés lors des ateliers VTT de septembre 2023 ainsi que lors de COPOL d'octobre 2023.

La **V2 (objet de la présente note)** : durant ces processus, les retours sur les propositions des groupements PACA ont été pris en compte dans le cadre de l'élaboration de la Vision territoriale (et de la stratégie multimodale associée) à l'échelle de l'agglomération esquissée dès la fin 2023. Plusieurs modifications ont été apportées pour tenir compte :

1. Des densités existantes et des différentes morphologies au sein de la tâche urbaine.
2. D'une typologie territoriale permettant de découper la tâche urbaine en 4 types : *Hameau et village en réseau, Village et bourg satellite, Bourg et petite ville, Ville*. Par ailleurs des zones dédiées aux activités sont repérées à l'extérieur de la tâche urbaine, les espaces *Monofonctionnels hors urba*.
3. Des planifications existantes : jusqu'en 2040 pour la partie suisse⁵ (à l'exception des extensions urbaines prévues sur la zone agricole à cet horizon dans le Canton de Genève), jusqu'en 2030 pour la

² L'offre (capacités d'accueil) habitants V0 pour partie française était de 475'000, alors que la demande est de maximum 203'000 habitants.

³ *Capacités d'accueil du territoire du Grand Genève. Note explicative relative aux données spatialisées de population et d'emplois* (dernière version M&J du 31.03.2023) <https://nextcloud.grand-geneve.org/s/4qbicMrXAzsWYLw>

⁴ *Capacités d'accueil du territoire du Grand Genève. Note explicative relative à la méthode de révision des capacités d'accueil* (dernière version M&J du 31.03.2023) <https://nextcloud.grand-geneve.org/s/fofnJrMZTDgYN9x>

⁵ Pour le Canton de Genève les valeurs sont issues du monitoring des projets de l'Office de l'urbanisme qui comptabilise le nombre surfaces pour les emplois et les logements compris dans l'ensemble des projets prévus sur le territoire cantonal et estime des taux de réalisation dans le temps de ces projets jusqu'en 2040. Pour le Canton de Vaud, les valeurs sont cohérentes avec la planification directrice en vigueur jusqu'à 2040.

partie française où des modifications importantes sont attendues avec la déclinaison progressive de l'objectif ZAN ;

4. Du *socle du vivant* (infrastructure écologique et espaces autour des cours d'eau) qui a eu pour conséquence de retirer des potentiels d'accueil dans des zones écologiquement sensibles ;

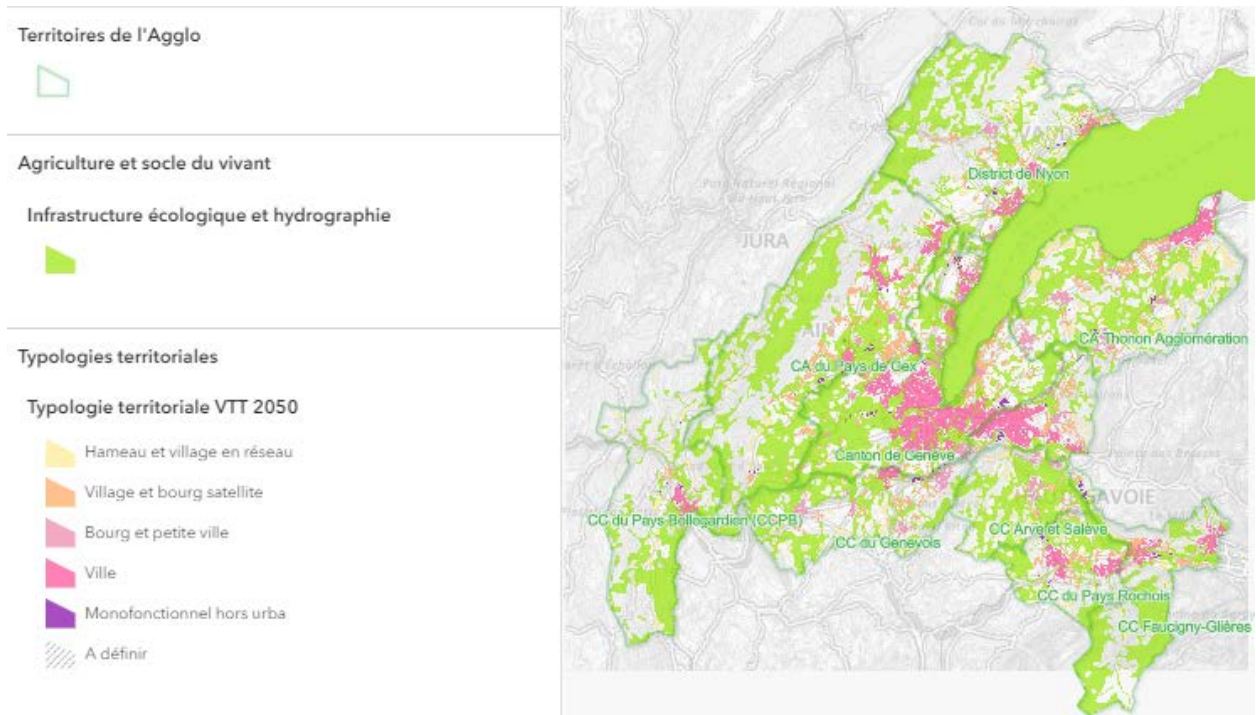


Figure 4: Socle du vivant (vert) et découpage typologique de la tache urbaine utilisés pour le calcul de capacités d'accueil V2

Cette méthodologie et ses effets de l'évolution des capacités d'accueil sont développées dans les sections suivantes.

2.1 De la V1 à la V2: spatialisation fine des capacités d'accueil et préservation du "socle du vivant"

La V2 des capacités d'accueil varie essentiellement (par rapport à la V1), en introduisant des propositions d'urbanisation complémentaires à l'intérieur de la tache urbaine. La V2 propose des valeurs de densification moyennes qui seront à mobiliser (ou non) selon les évolutions démographiques et les opportunités identifiées dans le cadre des futures planifications directrices (subsidiarité). Ces valeurs résultent d'une approche multi-factorielle, croisant caractérisation morphologique (densités et affectations actuelles), typologie territoriale (associant notamment les territoires à des niveaux desserte TP et types mobilité), planifications existantes et prise en compte du "socle du vivant", comme illustré dans le schéma suivant (Fig. 5).

La méthodologie (étape 2 du schéma ci-dessous) propose également un traitement spécifique de zones dites "monofonctionnelles" repérées par l'AMO sur l'ensemble du territoire. Ces dernières constituent, à l'heure actuelle, des zones d'activités (commerciales, industrielles ou mixtes: combinant différents types d'activité), au sein desquelles il n'existe pas d'offre de logements. Certaines d'entre elles (jouissant d'une desserte TP intéressante et en proximité immédiate de zones déjà urbanisées) ont été désignées comme pouvant recevoir à l'avenir des habitants, en plus des activités déjà présentes (voir carte en annexe 4). D'autres ont, au contraire, été repérées comme devant être préservés en tant que zones d'accueil d'activités industrielles stratégiques, pour le développement de l'emploi (secondaire principalement) dans les territoires déficitaires et la préservation de capacités industrielles locales ou à de plus larges échelles. Ces zones "monofonctionnelles" font l'objet d'hypothèses de calcul de capacités d'accueil supplémentaires indépendantes des densités de population ou d'emplois actuelles⁶, contrairement au reste des zones dites "urbanisées" pour lesquelles l'affectation du sol actuelle et les densités actuelles sont prises en compte à l'échelle de la zone d'affectation.

⁶ Les emplois existants au sein de ces zones sont néanmoins soustraits du calcul de potentiels de nouveaux emplois ou habitants accueillis au sein de ces zones.

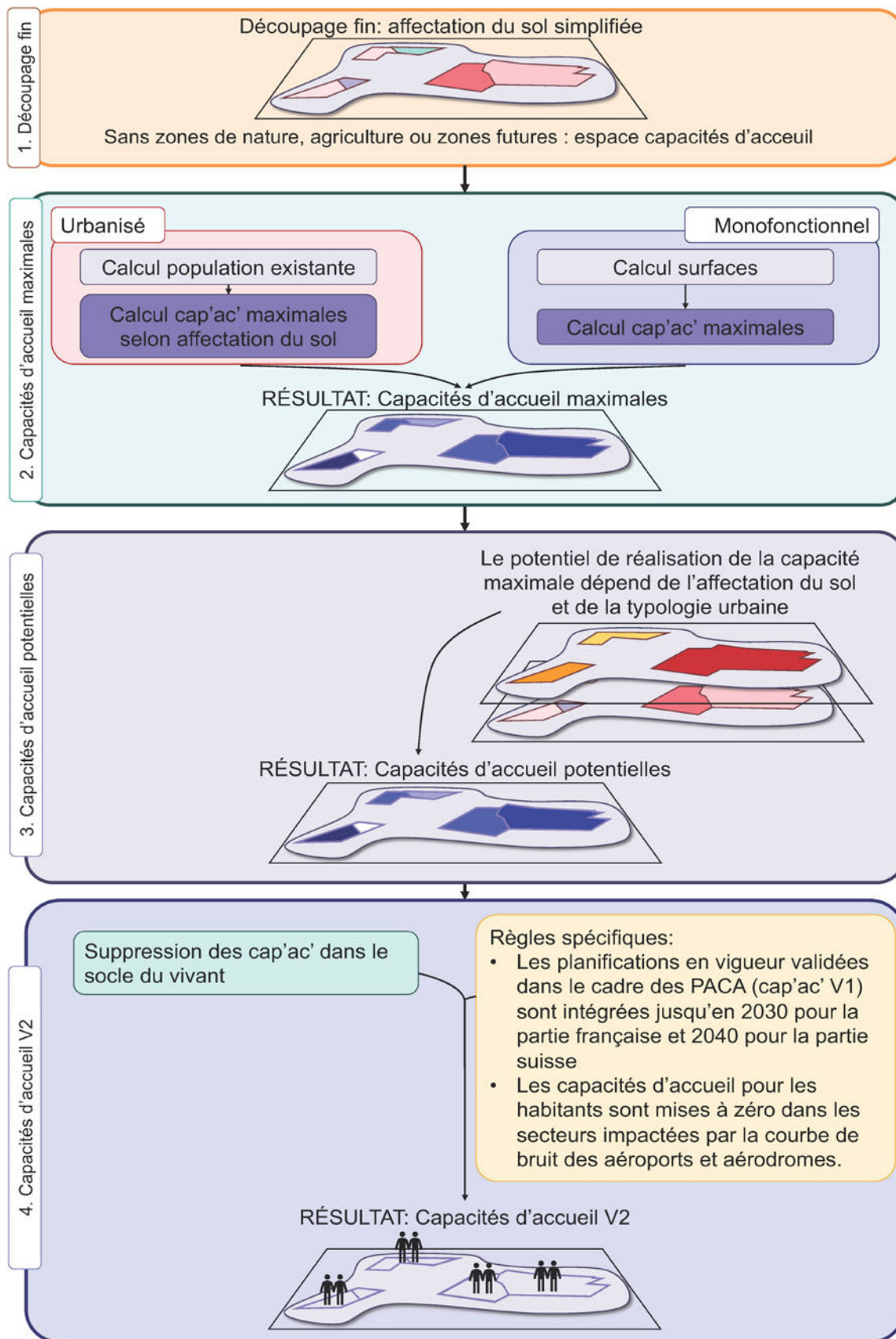


Figure 5: schéma descriptif de la méthode de calcul de la V.2 des capacités d'accueil de la VTT.

Les tableaux en **annexe 3** permettent de saisir plus précisément la manière dont les potentiels de réalisation, pour chacun des sous-secteurs de la tâche urbaine (étape 1 de la Fig. 5: découpage fin sur la base des zones d'affectation), ont été définis dans le cadre de la V2 (étapes 2 et 3).

L'illustration ci-dessous (Fig. 6) montre l'exemple d'une zone pavillonnaire (zone villas de Conches, Canton de Genève, pour laquelle aucun projet de densification n'était identifié aux horizons 2030 et 2040). La méthode a permis dans un premier temps de définir un potentiel d'accueil de 585 personnes, mais celui-ci est ensuite revu à la baisse (à 93) par l'application d'un facteur de réduction, proportionnel à la surface recouverte par la couche du "socle du vivant".

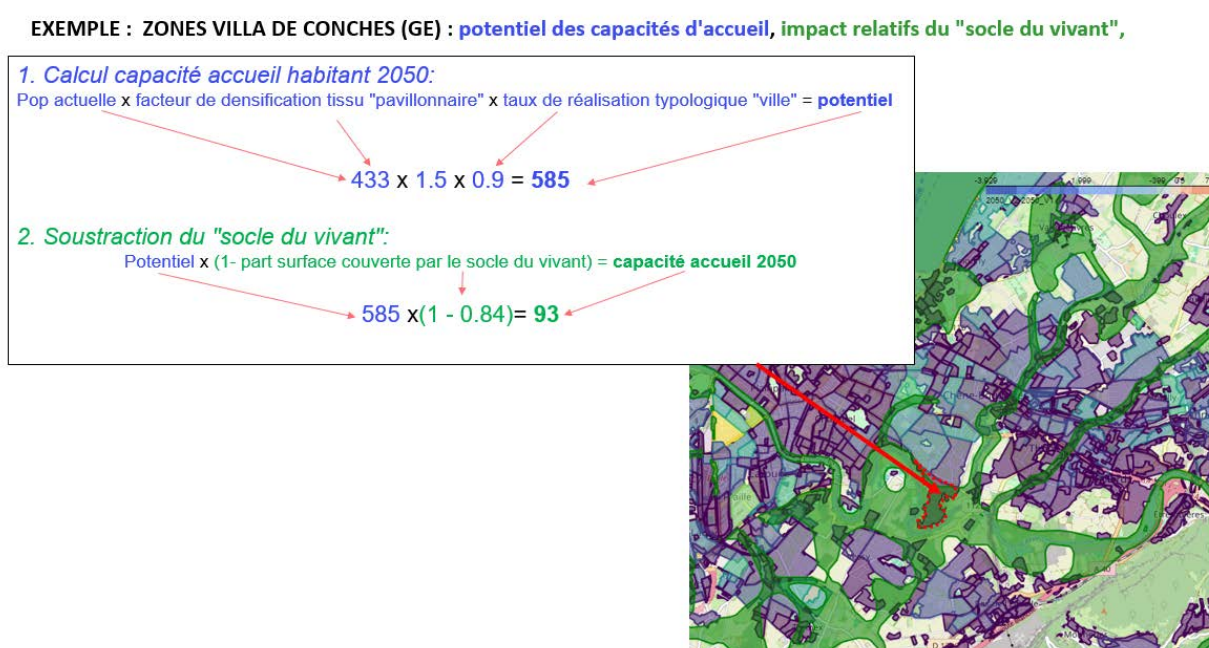


Figure 6: illustration de la manière dont le potentiel d'accueil est calculé puis pondéré par le "socle du vivant".

Cet exemple est emblématique de l'apport de la V2 dans le cadre d'une stratégie de mise en œuvre de la VTT allant au-delà des planifications actuellement en vigueur.

La méthode de calcul des capacités d'accueil (offre) V2 permet une ventilation à différentes échelles territoriales à la fois selon la nouvelle typologie territoriale définie par la VTT et selon la morphologie des tissus bâtis, définie sur la base de l'affectation du sol en 2020⁷. Ces éléments pourront servir de point d'appui dans le cadre de la dernière révision (V3) des CAPAC prévue suite à la consultation.

⁷ Ces analyses de répartition typo-morphologiques de l'offre par "grands territoires" de l'agglomération sont mises à disposition au lien suivant: <https://nextcloud.grand-geneve.org/s/ioERBkMZ3gXpcKZ>. La carte d'affectation du sol simplifiée peut être consultée en open data ici: <https://ge.ch/sitg/fiche/4508>

2.2 Comparaison entre V1 et V2

2.2.1 Potentiel d'accueil des habitants et répartition

Le traitement à la fois plus systématique à l'échelle de l'agglomération et spatialement plus précis proposé par la V2, a mené à des réductions de capacités sur certains territoires et au contraire une augmentation sur d'autres par rapport à la V1.

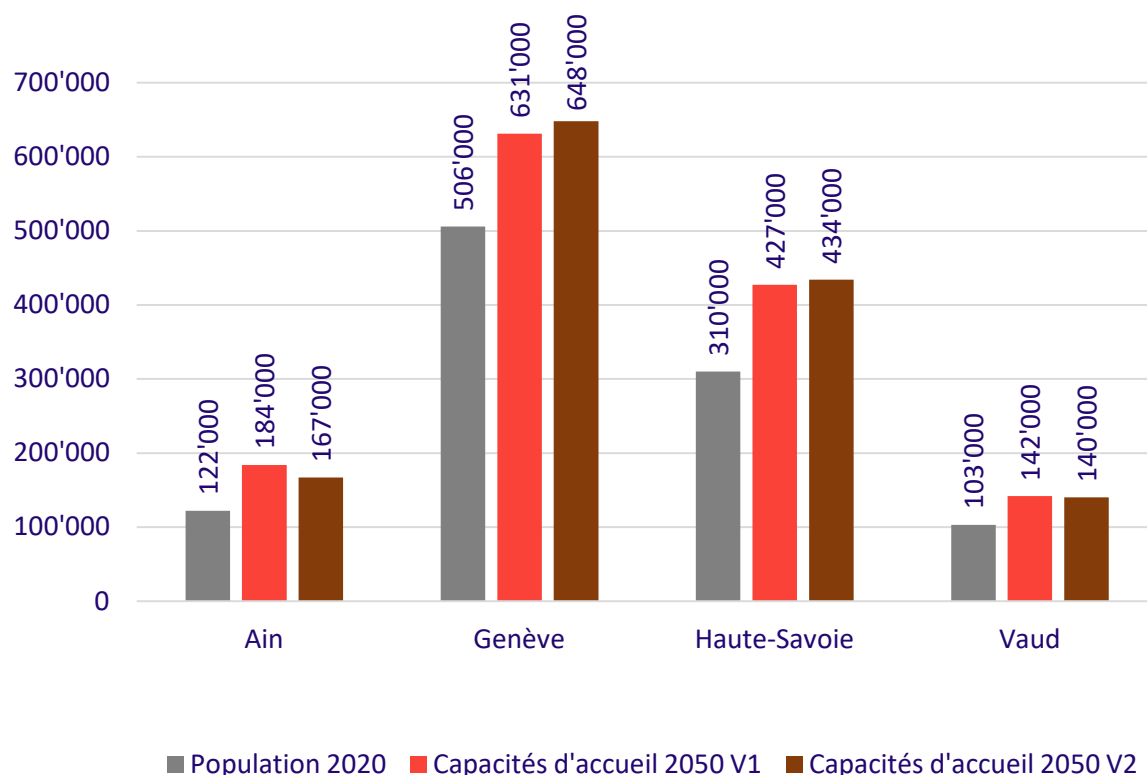


Figure 7: comparaison de l'offre de capacités d'accueil d'habitants entre répartition actuelle, V1 et V2

Une fois intégrées au modèles de spatialisation de projections démographiques, ces ajustements de l'offre ont été traduits dans une **nouvelle répartition de la demande** (croissance de la population).

La carte ci-dessous comparant les taux de croissance démographiques annuels 2020 à 2050 calculés dans le cadre de la V1, puis la V2, montre une répartition moins concentrée de la croissance. Ceci, conformément aux alertes sur des taux de croissance potentiellement excessifs notées suite aux ateliers VTT de septembre et COPOL de novembre 2023.

NOUVELLE DISTRIBUTION DE LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE (DEMANDE): de la V1 à la V2

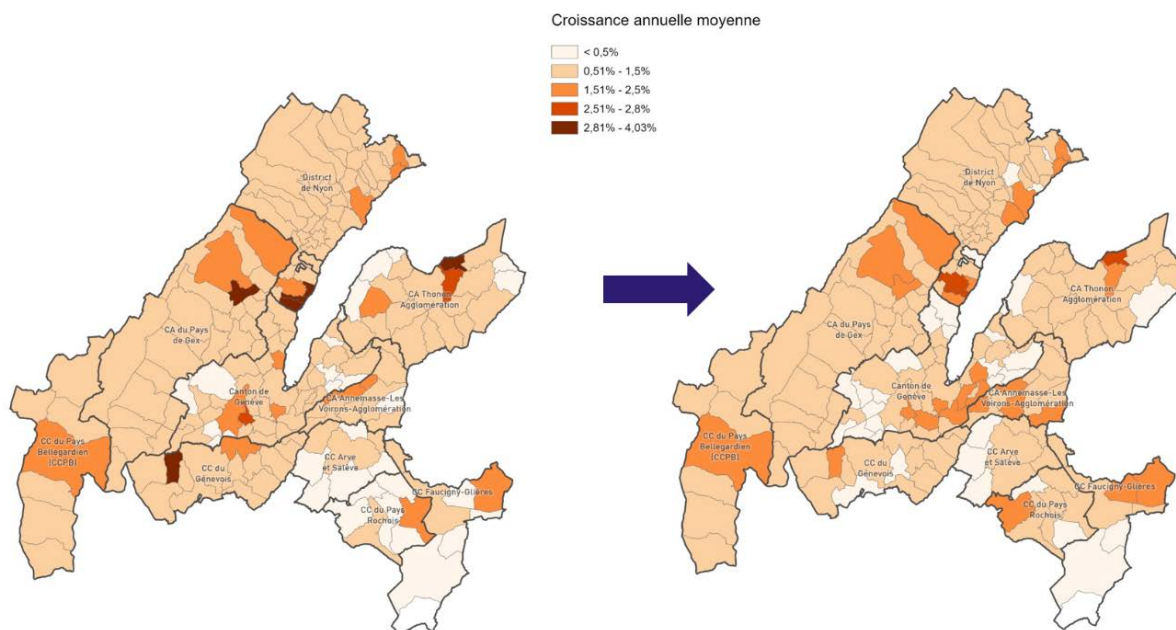


Figure 8: Cartographie comparative des taux de croissance annuels moyens communaux prévus par la V1 et la V2 des capacités d'accueil d'habitants

En synthèse, la V2 n'a pas permis d'identifier d'emblée une offre supplémentaire importante pour l'accueil des habitants par rapport à la V1, mais propose une répartition moins concentrée sur certaines communes qui recevaient jusqu'à 4% de croissance annuelle (contre max 2,8% dans la V2), dans une perspective de zéro artificialisation nette et de primauté du socle du vivant. Cette nouvelle répartition ne va pas néanmoins sans poser des questions notamment dans la perspective d'une "décarbonation" de la mobilité.

Ainsi la V1 prévoyait, par **exemple**, un apport de près de 20'000 personnes supplémentaire dans le **nord du Pays de Gex** (Gex et Cessy, voir carte suivante, Fig. 9) dans la perspective d'une importantes desserte TP, alors que la V2 en prévoit 13'000. Cela, en cohérence avec les principes protection du "socle du vivant" même au sein de la tache urbaine (et de non extension de cette dernière sur des zones non bâties). Cette réduction des capacités s'applique de la même manière, quel que soit la type territorial VTT 2050 retenu. Ceci impacte donc plus fortement les secteurs catégorisés par la VTT en tant que "ville" comme dans le cas de Gex et Cessy, que les communes voisines catégorisées en tant que "*village et bourg satellite*".

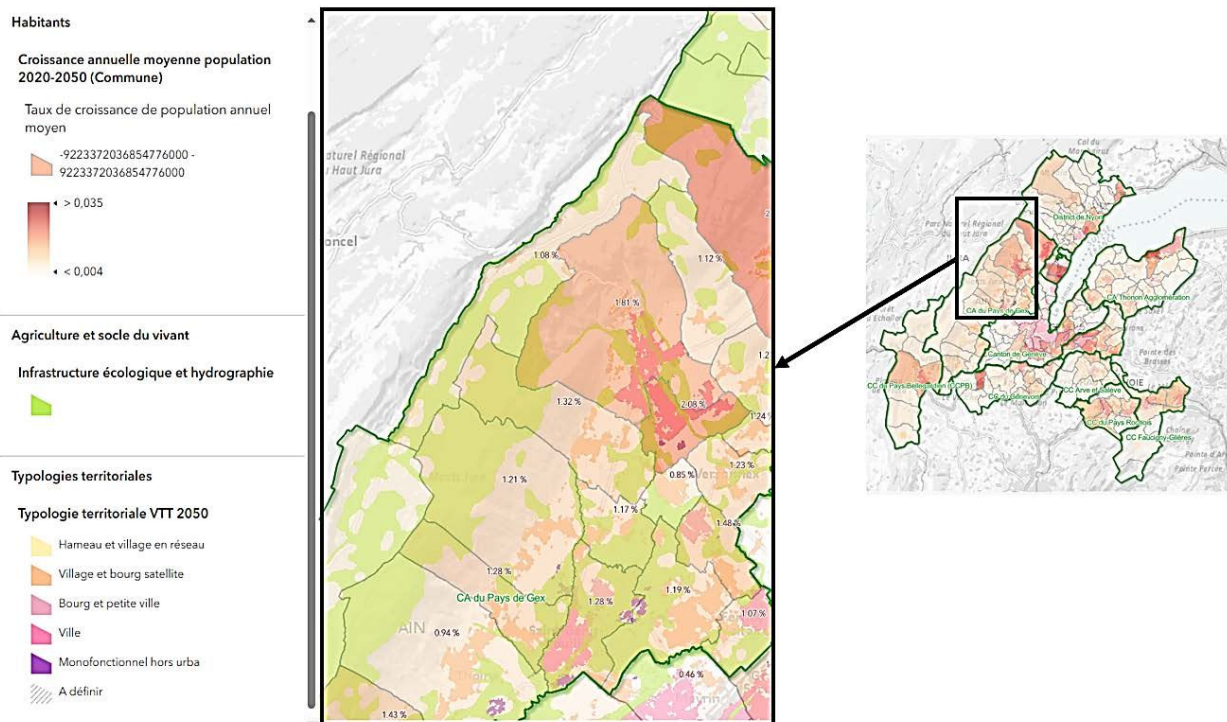


Figure 9: zoom sur les perspectives de croissance démographique des communes de Gex, Cessy et voisines.

En effet, ces dernières ont vu leurs prévisions de croissance de population rehaussés (par rapport à la V1) car actuellement majoritairement constituées de tissus pavillonnaires relativement peu concernés par des superpositions avec le "socle du vivant" (Infrastructure écologique et hydrographie)⁸. Par ailleurs, la réduction du total de capacités d'accueil sur l'Ain en dessous du scénario démographique "haut", induit par "vases communicants" une redistribution d'une la demande sur l'ensemble des communes (cf.: section suivante).

2.2.2 Potentiel d'accueil des emplois revu à la hausse

En ce qui concerne les emplois, la V2 identifie des capacités pour l'accueil de 347'000 emplois, une offre bien plus importante que la V1 (141'000 emplois). Cette augmentation est, principalement due à la prise en compte différenciée des zones dites "monofonctionnelles". Plus spécifiquement aux facteurs de calculs (cf. : annexe 3) des *capacités d'accueil maximales*⁹ et *potentiels de réalisation* retenus (actuellement identiques à ceux appliqués pour les habitants en zones dites "urbanisées").

⁸ Densités actuelles x 1.5 x 0.3. Voir tableaux Annexe 3.

⁹ 225 emplois / ha pour les zones mono industrielles; 150 emp/ha pour les zones mono économiques mixtes et 125 emp/ha pour les zones mono commerciales. Ces facteurs devront être nuancés dans la V3 à la lumière des densités actuelles de zones monofonctionnelles considérées comme ayant atteint une forte densité et au regard du type d'activités envisagées selon les territoires.

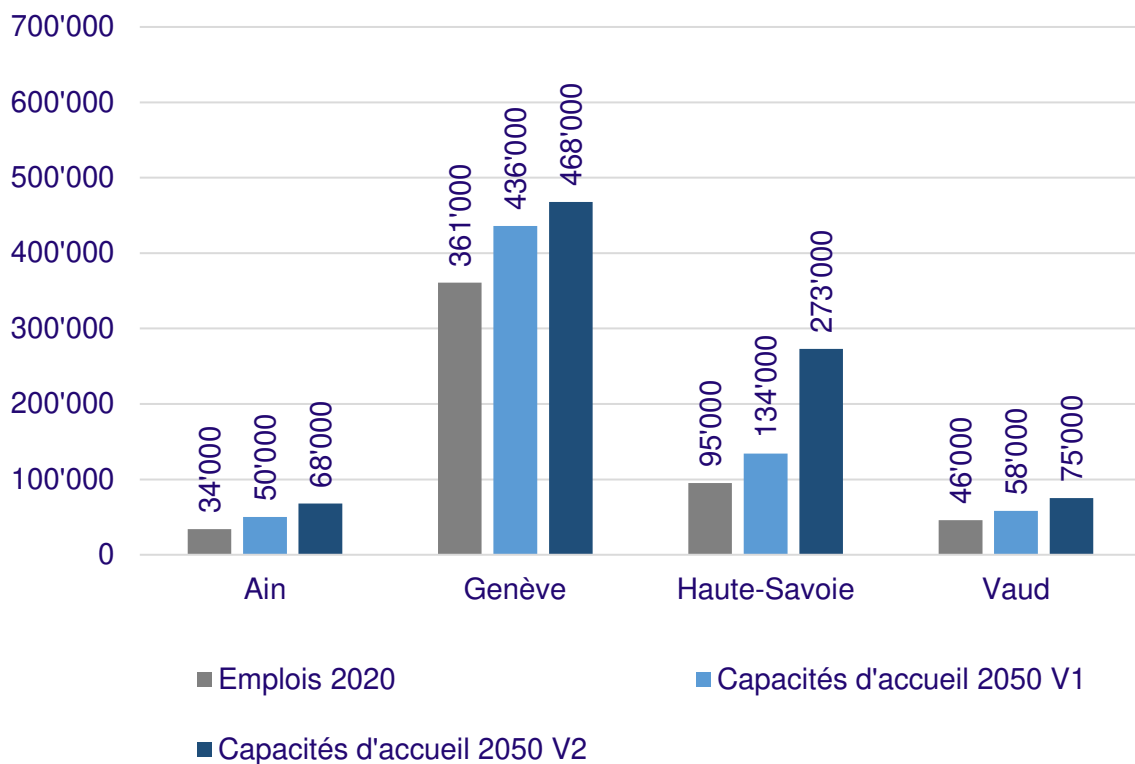


Figure 10: comparaison de l'offre de capacités d'accueil d'emplois entre répartition actuelle, V1 et V2

Le graphique ci-dessus montre que cette augmentation de l'offre est essentiellement comptabilisée en Haute-Savoie du fait de la prise en compte d'importantes surfaces exclusivement dédiées à l'accueil d'activités selon les planifications en vigueur.

Néanmoins, cette offre importante n'entraîne pas une hausse substantielle des emplois effectivement projetés par le modèle de spatialisation en demande (V1 : 692'000 v.s V2: 694'000 emplois projetés en 2050). Cette "sur-offre" par rapport à la demande (abordée dans la section suivante) constitue donc un point qui devra être optimisé dans le cadre de la dernière itération post-consultation (V3, voir dernière section).

3. CAPACITÉS D'ACCUEIL ET PROJECTIONS V2: RÉSULTATS ET OBSERVATIONS

Un premier regard général sur la spatialisation des projections démographiques et d'emplois en fonction des capacités d'accueil permet d'énoncer un certain nombre d'observations permettant de nourrir la réflexion du COPIL Capacité d'accueil, de la DIRPRO VTT et des personnes consultées sur cette dernière.

3.1 Accès aux données et portail de consultation cartographique

Un géoportail de consultation des données d'offre et de demande est mis à disposition.

<https://grand-geneve.maps.arcgis.com/apps/instant/charts/index.html?appid=c7fe463943254a03925d5118ebb910ac>

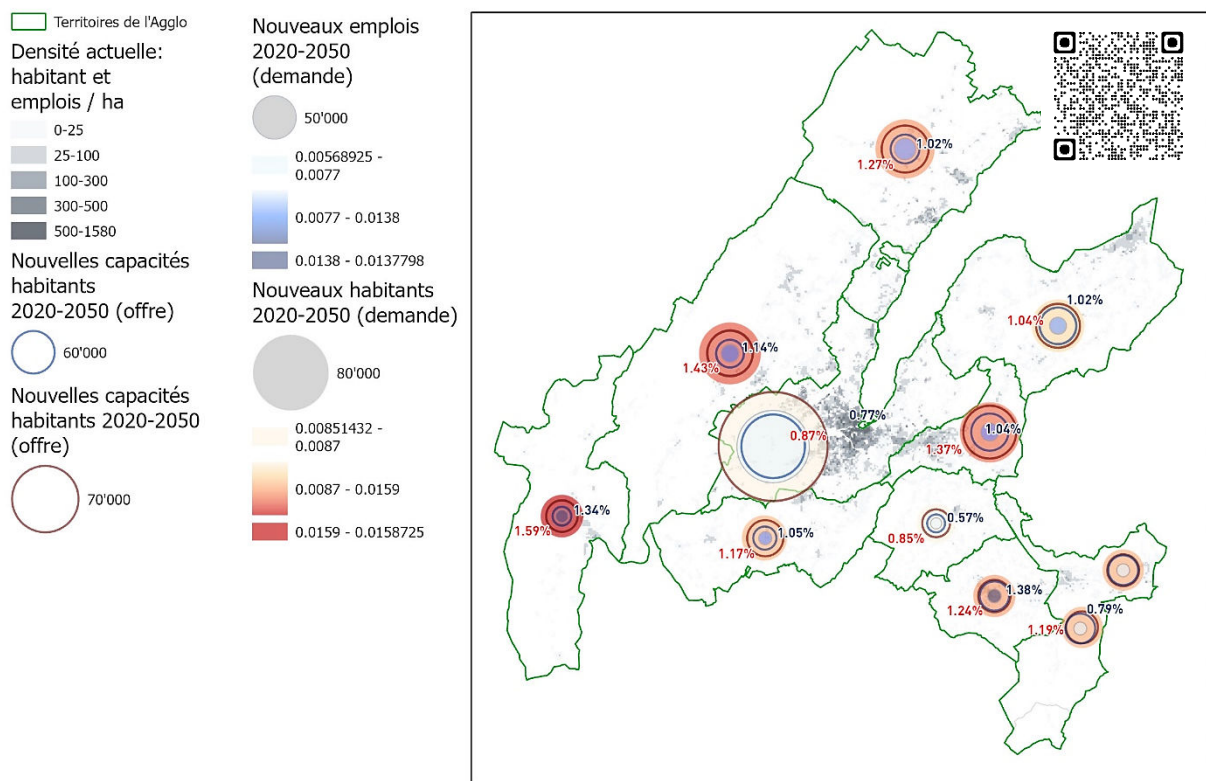


Figure 11 : cartographie de la répartition de l'offre (capac V2) et la demande (projection démographique et emplois) entre 2020 et 2050 (agrégé à l'EPCI / District). Source: géoportail capac V2

Ce portail web de travail permet de consulter les données à l'échelle des EPCI (partie française) ou Districts (partie Suisse). Il préfigure une modalité possible de mise à disposition de géo-données partagées au service de l'élaboration des futures planifications directrices au sein du Grand Genève en offrant notamment une lecture prospective sur le l'évolution localisée du vieillissement de la population (ratio de dépendance) et des équilibres socio-démographiques (ratios emplois / habitants).

Les données sont également mises à disposition sous forme de **géoservice REST** (Client SIG QGIS et ArcGIS) au même niveau d'agrégation:

3.2 Equilibres macro territoriaux

Une première lecture par "Grands Territoires" franco-valdo-genevois (FVG), centrée sur la population permet de voir que les capacités d'accueil de la VTT à l'échelle des capacités d'accueil de la VTT à l'échelle de l'agglomération (V2) :

- 1) sont dans la continuité de la répartition actuelle de la population sur le territoire;
- 2) permettent de répondre à la demande potentielle à horizon 2050 (entre le scénario haut et le scénario moyen).

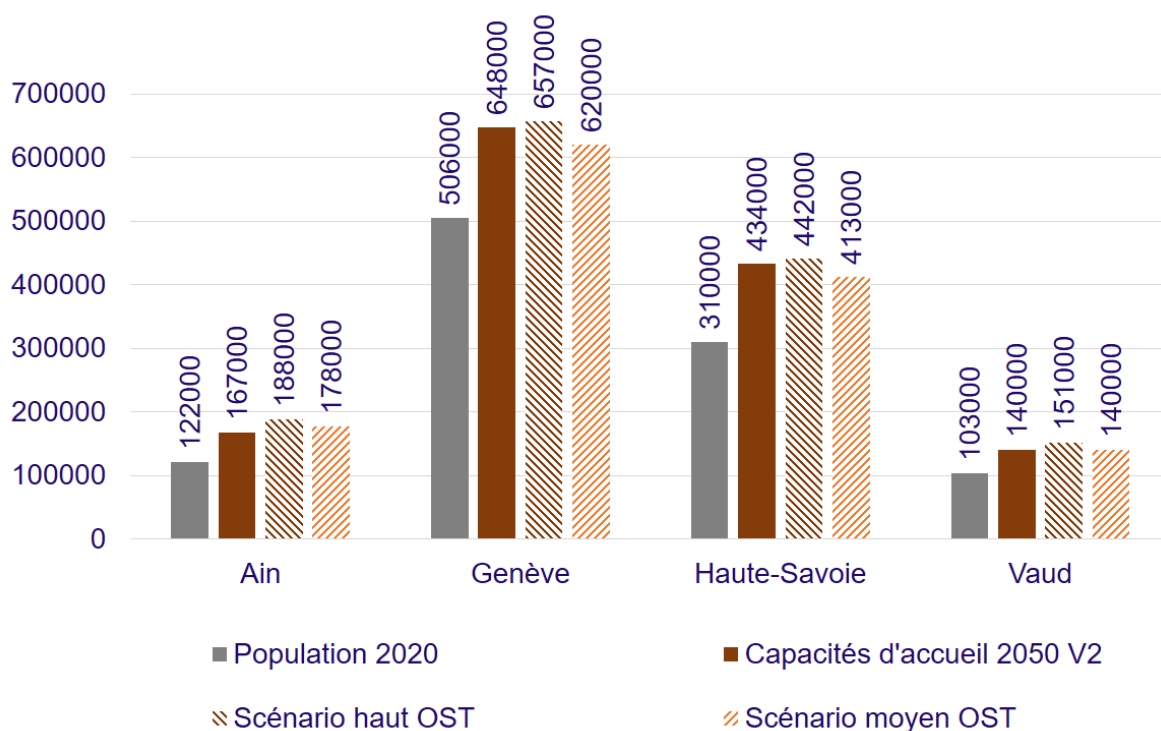


Figure 12: *habitants*, comparaison entre offre (V2) et demande (OST haut et moyen) pour chaque composante territoriale de l'agglomération

Les capacités d'accueil de **population** V2 sont légèrement supérieures au scénario démographique OST moyen, sauf dans l'Ain et le District de Nyon:

- L'Ain (en particulier le Pays de Gex) a connu une importante croissance démographique ces dernières années qui explique une hypothèse de relatif ralentissement de l'offre sur ce territoire, afin de favoriser des dynamiques de rééquilibrage avec d'autres secteurs de l'agglomération ;
- Les deux régions (District de Nyon et Ain) concentrent des enjeux de connectivité écosystémique (entre le massif du Jura et les rives du lac et Rhône) et ont donc vu leurs capacités d'accueil réduites sur les secteurs importants pour le socle du vivant.

Une analyse similaire sur les **emplois** (Fig. 13) permet de constater (comme indiqué précédemment) une "sur-offre" de capacités d'accueil des emplois dans la V2, en particulier en Haute-Savoie. Une révision méthodologique est prévue pour vérifier cet aspect.

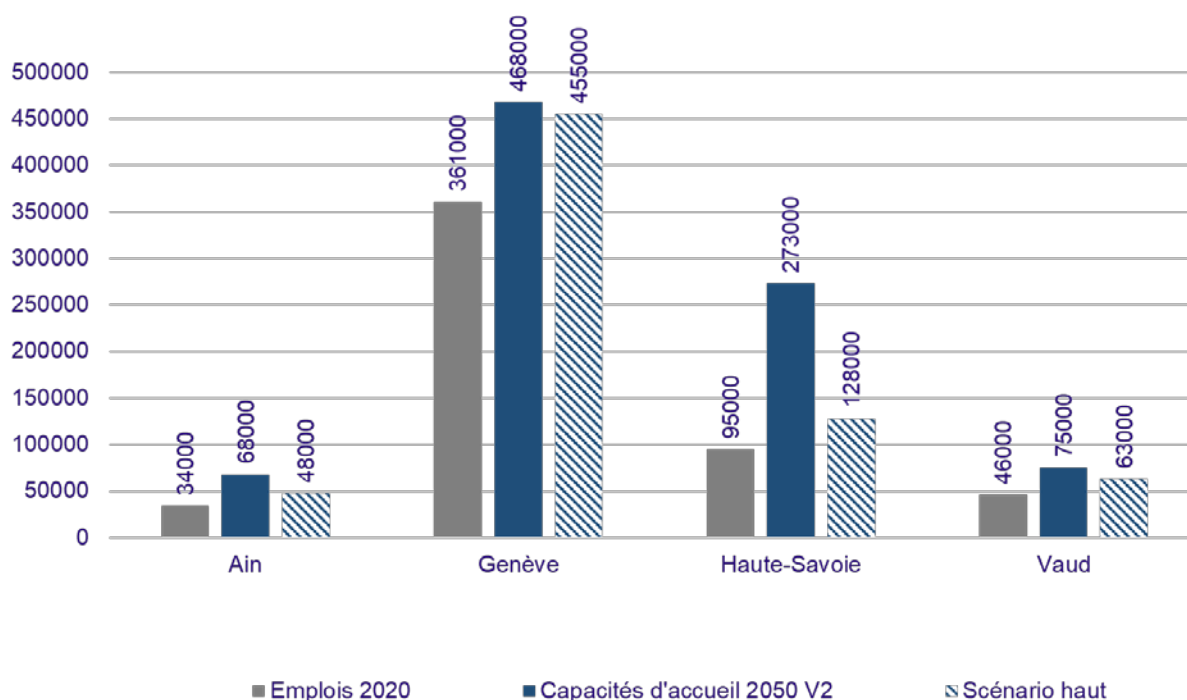


Figure 13: *emplois*, comparaison entre offre (V2) et demande (basée sur scénario haut) pour chaque composante territoriale de l'agglomération.

Seul le scénario haut est représenté pour les emplois, car la projection des emplois est directement dépendante du scénario démographique spatialisé à ce stade. Un test de spatialisation complémentaire du scénario OST moyen pourra être réalisé en fin de démarche VTT (V.3), afin de contextualiser les résultats finaux dans une fourchette de probabilité d'évolution de la population et des emplois.

3.3 Analyse par EPCI / Districts

Une lecture par EPCI (F) / Districts (CH)¹⁰ est proposée de manière à correspondre à l'échelles des diverses planifications directrices existantes et à venir. Ceci, à partir de deux indicateurs clé:

- La **croissance annuelle moyenne** qui permet de mesurer dans quelle mesure la VTT se situe ou non en continuité avec les seuils de croissance définis dans les planifications directrices actuelles ou en cours d'élaboration.
- La **part de la demande (projection, scénario haut de l'OST) non couverte par l'offre (capacités d'accueil)**. Lorsque cette part est positive, cela indique un potentiel déficit d'offre local et donc un "risque" de report d'une partie de la population prévue sur d'autres secteurs de l'agglomération. Lorsque cette part est négative (cas des emplois), cela indique un potentiel surplus d'offre (surfaces d'activités) par rapport aux prévisions d'emplois, mais également une opportunité stratégique pour accueillir plus d'habitants (montée en mixité de zone

¹⁰ Le Canton de Genève n'est constitué que d'un seul district au sens du découpage fédéral.

monofonctionnelles), pour des équipements publics, ou pour de nouveaux développements en matière de création d'emplois¹¹.

Tableau 1: Résumé des capacités d'accueil et résultats de la spatialisation des projections de population et emplois V.2

EPCI (F) / Districts (CH)	POPULATION				EMPLOIS				CROISSANCE ANNUELLE 2020 à 2050				
	Population totale n 2020	Population projetée entre 2020 et 2050	Capacités d'accueil de population n (CAPAC V2)	Part de la projection non ouverte par les CAPAC	Emplois totaux n 2020	Emplois projetés entre 2020 et 2050	Capacités d'accueil d'emplois n (CAPAC V2)	Part de la projection non ouverte par les CAPAC	Taux de croissance de population annuel moyen	Taux de croissance d'emplois annuel moyen			
CA Annemasse- les Voirons- Agglomération	96'383	144'943	48'560	46'807	4%	1'753	29'803	40'673	10'870	47'775	-340%	1.37%	1.04%
CA Thonon Agglomération	92'346	125'929	33'583	31'525	6%	2'058	26'879	36'466	9'587	46'609	-386%	1.04%	1.02%
CC Arve et Salève	20'040	25'844	5'804	4'122	29%	1'682	4'134	4'901	767	5'004	-552%	0.85%	0.57%
CC du Genevois	45'500	64'540	19'040	18'286	4%	754	10'714	14'648	3'934	16'613	-322%	1.17%	1.05%
CC du Pays Bellegardien (Ccpb)	22'961	36'827	13'866	10'473	24%	3'393	7'204	10'744	3'540	6'940	-96%	1.59%	1.34%
CC du Pays de Gex	98'818	151'428	52'610	34'267	35%	18'343	26'656	37'477	10'821	26'748	-147%	1.43%	1.14%
CC du Pays Rochois	29'333	42'517	13'184	11'851	10%	1'333	9'571	14'430	4'859	30'293	-523%	1.24%	1.38%
CC Faucigny-Glières	26'728	38'161	11'433	11'062	3%	371	13'618	17'219	3'601	31'409	-772%	1.19%	0.79%
District Nyon	103'219	150'656	47'437	36'795	22%	10'642	46'247	62'692	16'445	29'202	-78%	1.27%	1.02%
Genève	506'471	657'013	150'542	142'333	5%	8'209	360'625	454'592	93'967	106'760	-14%	0.87%	0.77%
Grand Total	1'041'799	1'437'858	396'059	347'521	12%	48'538	535'451	693'842	158'391	347'353	-119%	1.08%	0.87%

¹¹ Néanmoins comme indiqué plus haut, les valeurs d'offre de la V2 pour les emplois sont à lire avec prudence et seront très probablement revus à la baisse dans la version finale de la VTT.

- Les potentiels restent globalement **en phase avec les scénarios de projections démographiques (demande)** (*OFFRE = Capacités habitants : + 347'000 habitants v.s DEMANDE = OST haut : + 400 000 habitants; Sc, moyen; + 300 000 habitants*)
- La **croissance démographique** annuelle moyenne des différents territoires reste inférieure à 2% et, à l'échelle du Grand Genève ce taux (+1,08 % / an) reste inférieure à celle constatée ces dernières années (1.2 % / an de 2015 à 2021, selon l'OST).
- De potentielles **tensions entre offre et demande futures** sont clairement identifiables sur certains territoires comme la CC Arve et Salève (29%), la CC du Pays de Gex (35%) ou encore le District de Nyon (22%). Néanmoins, s'agissant de régions s'étant fortement densifiées ces dernières années, sans que l'offre d'infrastructures de mobilité et d'équipement ait suivi un rythme similaire, il semble cohérent que la VTT préconise un rythme moins soutenu sur ces secteurs qui sont par ailleurs porteurs d'enjeux de connectivité écosystémique. **A l'échelle du Grand Genève, si elle venait à se confirmer** (scénario OST haut), cette tension entre offre et demande (12%) pourrait se traduire par : du resserrement au sein de l'offre existante et /ou un "étalement" hors du territoire de l'agglomération; ou enfin sous forme d'une poursuite d'une urbanisation non maîtrisée sur certains territoires (mitage), en contradiction avec les objectifs de la VTT.
- Du point de vue de **l'équilibre emplois-habitants**, la comparaison des taux de croissance annuels moyens (habitants v.s. emplois) augure d'une diminution progressive du ratio d'emplois par habitants sur tous les territoires, sauf dans la CC du Pays Rochois (de 0.33 à 0.34 emplois par habitants). Celui-ci resterait cependant inférieur au ratio moyen à l'échelle de l'agglomération qui passerait de 0.51 en 2020 à 0.48 emplois par habitant en 2050¹².

3.4 Estimations des besoins d'équipements

Le mandat Capacités d'accueil alimente, pour la partie suisse de l'agglomération¹³, une estimation des besoins en équipements publics sur la base des projections de populations segmentées par classes d'âges et surfaces totales de diverses catégories d'équipements publics (répertoriés par le Plan Directeur dans le Canton de Genève).

¹² Les ratios emplois / habitants, de même que les taux de croissances et ratios de dépendances (séniors/ actifs) par EPCI – Districts sont consultables via le géoportail.

¹³ Cette estimation n'a pas été produite pour la partie française de l'agglomération, car cette analyse sera menée dans le cadre des planifications directrices postérieures à la VTT selon d'autres méthodologies.

ÉVALUER LES FUTURS BESOINS EN ÉQUIPEMENTS

En partant des ratios équipements-population actuels constatés sur le Canton de Genève, les besoins d'équipements en termes de surfaces à réserver sont estimés pour la population future par classe d'âge

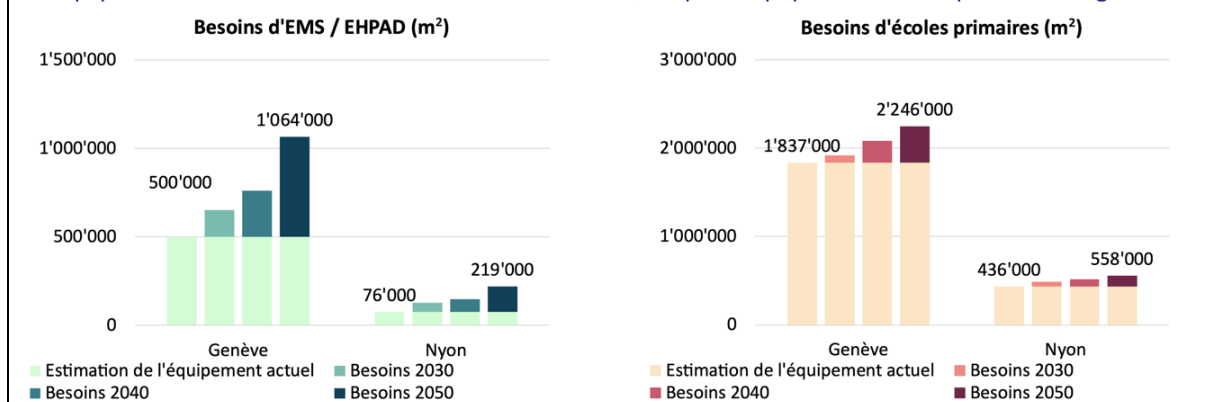


Figure 14: exemple d'exploitation des données de besoins d'équipements proposés par la VTT

Ces estimations permettent d'estimer les surfaces qu'il faudra réserver dans les futures planifications directrices et d'appréhender de manière concrète les effets du vieillissement de la population sur les futurs besoins en matière d'infrastructures, mais aussi de services à la population. Elles seront mises à disposition des territoires concernés à titre indicatif une fois la version finale de la VTT validée sur la base de plusieurs scénarios démographiques.

4. POINTS D'ATTENTION À TRAITER / ARBITRER IDENTIFIÉS PAR LE COPIL POUR LA VERSION FINALE POST-CONSULTATION (V3)

En vue d'aboutir à une version finale des capacités d'accueil cohérente avec la VTT telle qu'elle sera validée en fin de démarche, ces données devront être ajustées en fonction des résultats de la consultation et d'analyses effectuées en parallèle, visant à optimiser les résultats de la V2, notamment dans une perspective de mise en œuvre (contraintes opérationnelles) en matière d'urbanisation et de mobilité.

- De manière générale, une évolution de la carte définissant la typologie territoriale VTT à horizon 2050. C'est sur ce paramètre qu'il semble pertinent de centrer la réflexion de l'ensemble des acteurs de la VTT en vue d'une 3^{ème} version de répartition des capacités d'accueil (V3). En effet, la méthode mise en place permet un re-calcul de la répartition de l'offre de manière agile, sans avoir à intégrer de nouveaux paramètres. Ceci pourrait notamment avoir un impact positif sur la répartition de la croissance au regard de l'offre future de mobilité.
- Le COPIL du mandat Capacités d'accueil vérifiera la cohérence et pertinence des zones d'activités dites "monofonctionnelles" considérée comme pouvant accueillir une part d'habitat (voir carte annexe 4).
- Par ailleurs une révision des paramètres de calcul (annexe 3) des capacités d'accueil des emplois sur la base de cas existants et d'hypothèses de développement économique plus nuancées par territoire semble souhaitable.

Enfin, selon les territoires et le degré de précision et de contrainte des planifications en vigueur, des ajustements spécifiques pourront être apportés par les représentants de chaque territoire au sein du COPIL CAPAC, de manière à ce que les données de projection de population en emplois répondent aux mieux à leurs besoins en matière de stratégie de mise en œuvre. Afin de guider ce travail d'ajustement par "Grand territoire", une analyse de la répartition de l'offre par type de zone d'affectation simplifiée est proposée, de même que la ventilation des mêmes capacités d'accueil par type territorial. Cette analyse est suivie de recommandations formulées par le COPIL du mandat en vue de la prochaine itération.

4.1 Canton de Genève

Les capacités d'accueil révisées se traduisent par un faible écart entre offre et demande. Ceci, même en cas de réalisation du Scénario haut. Cependant, les estimation d'offre se fondent sur des hypothèses d'aménagement volontaristes.

CANT_DEP_	LIBFVG	POPULATION EXISTANTE 2017(dans la TU 2022)	nouv caphab (cumul 2020 à 2050)	Nouv. caphab 2050 / population existante 2017 tache urbaine	Cumul existant	répartition CAPAC du «Gd territoire»
Genève	Mono dans TU - commerce	558	203	36%	761	0.12%
	Mono dans TU - industrie	1'889	3'108	165%	4'997	1.88%
	Mono dans TU - mixte	850	827	97%	1'677	0.50%
	Zone aéroportuaire	73	-	0%	73	0.00%
	Zone centrale à très forte densité	287'275	72'453	25%	359'728	43.74%
	Zone d'équipements publics, sportifs ou de loisirs	1'517	1	0%	1'518	0.00%
	Zone de centre historique	7'172	1'121	16%	8'293	0.68%
	Zone de centre village	61'514	14'372	23%	75'886	8.68%
	Zone de verdure	15'483	3	0%	15'486	0.00%
	Zone liée aux grandes infrastructures de transport	5'726	-	0%	5'726	0.00%
	Zone péricentrale à forte densité	18'806	4'565	24%	23'371	2.76%
	Zone péricentrale à moyenne densité	0	-	0%	0	0.00%
Zone périurbaine à faible densité	72'413	68'977	95%	141'390	41.65%	

Figure 15: Distribution des capacités d'accueil d'habitants (offre) par zones d'affectation simplifiées, Canton de Genève.

Grand Territoire de l'agglomération	typologie territoriale VTT	Estimation population 2020 dans la TU	Capacités d'accueil habitants _V2_2020 à 2050	croissance 2020 à 2050	répartition CAPAC dans le Grand Genève	répartition CAPAC du «Gd territoire»
Genève	Hameau et village en réseau	1352	35	3%	0.1%	0.0%
	Village et bourg satellite	36627	11120	37%	3.8%	7.8%
	Bourg et petite ville	30884	8869	32%	3.1%	6.2%
	Ville	425336	122309	33%	43.1%	85.9%
	6.monofonctionnel hors urb	2373	0	0%	0.2%	0.0%

Figure 16: Distribution des capacités d'accueil d'habitants (offre) par type territorial VTT 2050, Canton de Genève

Environ 40% de ces capacités d'accueil sont situées dans l'actuelle zone 5 (villa) du Canton, alors qu'une part équivalente est prévue en densification des zones déjà classés en "forte densité". Environ 85% des capacités d'accueil (habitants) sont localisées en territoires de "villes", ce qui est cohérent avec le caractère central du Canton au sein de l'agglomération.

Besoins d'équipements. Les espaces à réserver pour équipements publics dont la surface a été évaluée à 256 ha pour répondre aux besoins du scénario haut (+150'000 hab) pour le canton de Genève, doivent encore être ajoutés aux capacités d'accueil à prévoir sur le territoire.

4.1.1 Evolutions souhaitables et questions à traiter pour la V.3

1. PRIORISER PARMIS LES EXTENSIONS URBAINES PREVUES, CELLES A REALISER OU ABANDONNER.

- Le mandataire (6t) devra vérifier l'intégration de toutes les capacités d'accueil (valeurs V1 jusqu'en 2040) associées aux périmètres d'extension urbaine sur la zone agricole prévues à l'horizon 2030 dans le Plan directeur cantonal (cf.: annexe 1, secteurs en orange).
- Le mandataire (6t) devra intégrer aux calculs de capacités, les surfaces concernant les projets d'extension urbaine dont le changement d'affectation a déjà eu lieu, mais qui ne sont pas encore entièrement bâtis: Cherpines, Communaux d'Ambilly par exemple (se référer à la tache urbaine 2050 de l'EES)
- L'Office de l'urbanisme (OU) mène une réflexion stratégique sur ce point et une partie de ces

périmètres devront encore être réduits voir abandonnés dans le cadre d'une adaptation du Plan directeur cantonal, en cohérence avec la stratégie de garantie du quota de surfaces d'assolement (SDA). Une vérification de l'incidence de la prise en compte ou non des capacités prévues sur ces secteurs sera réalisée par l'OU.

2. IDENTIFIER LE POTENTIEL DE DENSIFICATION => la V2 a identifié d'importantes capacités supplémentaires pour l'horizon 2040 à 2050, en grande partie en zones monofonctionnelles (résidentielle et industrielle) et zone villa. Cependant des ajustements sur les zones devant effectivement être prises en compte pour ces calculs (spatialisation fine) doivent être effectués:
 - a. L'OU procédera à une seconde vérification / correction des zones monofonctionnelles (industrielles , commerciales) à intégrer au calculs pour l'accueil des habitants suite à la mise en consultation
 - b. L'OU pourra exclure (de la spatialisation fine) des secteurs de zone 5 (zone villa) exempts de potentiels complémentaires (parcs, pièces d'eau, domaines d'Etats étrangers, grands équipements, ...).
 - c. L'OU procédera en aval de la V3 à une analyse sur la prise en compte des contraintes de la protection du patrimoine (ISOS A, Plans de Site, périmètres protégés), ou de maîtrise foncière (ambassades et OI, notamment) dans la mise œuvre de la VTT.
3. Une ANALYSE DE CAPACITES AGREGÉES A LA ZONE MMT POURRA ÊTRE EFFECTUÉE PAR L'OU (et discutée avec l'OCT), dans le but de proposer des corrections sur les valeurs d'offre. Cette analyse permettra notamment de revoir à la hausse des capacités d'accueil concernant des projets en cours portés par le Canton qui auraient été induit réduites durant les processus de révision des capacités.
4. BESOINS en SURFACES d'EQUIPEMENT: Les mandataires (6t) proposeront une évaluation des surfaces à réserver pour les équipements en fonction des densités proposées dans chaque type de tissus devra être effectuée à l'échelle des zones MMT. Ceci sur la base de la spatialisation des scénarios OST "haut" et "moyen".

4.2 Canton de Vaud (District de Nyon)

Les capacités d'accueil révisées se traduisent par un écart offre- demande relativement important en cas de réalisation du scénario haut, mais restent cohérentes avec le scénario moyen.

CANT_DEP_	LIBFVG	POPULATION EXISTANTE 2017(dans la TU 2022)	nouv caphab (cumul 2020 à 2050)	Nouv. caphab 2050 / population existante 2017	Cumul existant	répartition CAPAC du «Gd territoire»
Vaud	Mono dans TU - commerce	416	262	63%	678	0.65%
	Mono dans TU - industrie	351	295	84%	646	0.73%
	Mono dans TU - mixte	525	500	95%	1'025	1.24%
	Zone aéroportuaire	11	-	0%	11	0.00%
	Zone centrale à très forte densité	5'259	590	11%	5'849	1.46%
	Zone d'équipements publics, sportifs ou de loisirs	4'932	10	0%	4'942	0.02%
	Zone de centre village	17'240	2'787	16%	20'027	6.89%
	Zone de verdure	3'087	-	0%	3'087	0.00%
	Zone liée aux grandes infrastructures de transport	10'119	3	0%	10'122	0.01%
	Zone péricentrale à forte densité	10'931	3'958	36%	14'889	9.78%
	Zone péricentrale à moyenne densité	8'879	7'298	82%	16'177	18.03%
Zone périurbaine à faible densité	28'456	24'766	87%	53'222	61.20%	
Zone à affectation différée	1'330	1	0%	1'331	0.00%	

Figure 17: Distribution des capacités d'accueil d'habitants (offre) par zones d'affectation simplifiées, District de Nyon.

Grand Territoire de l'agglomération	typologie territoriale VTT	Estimation population 2020 dans la TU	Capacités d'accueil habitants _V2_2020 à 2050	croissance 2020 à 2050	répartition CAPAC dans le Grand Genève	répartition CAPAC du «Gd territoire»
Vaud	Hameau et village en réseau	12743	1587	15%	1.1%	4.3%
	Village et bourg satellite	19864	3940	22%	1.9%	10.7%
	Bourg et petite ville	9563	4169	46%	1.1%	11.3%
	Ville	52235	27094	57%	6.3%	73.6%
	6.monofonctionnel hors urb	804	5	1%	0.1%	0.0%

Figure 18: Distribution des capacités d'accueil d'habitants (offre) par type territorial VTT 2050, District de Nyon

Environ 80% des capacités d'accueil de population vaudoises sont prévues en zone de faible et moyenne densité. 73% des capacités d'accueil (habitants) sont localisées en territoires de "villes", ce qui confirme une cohérence d'ensemble avec la VTT.

4.2.1 Evolutions souhaitables et questions à traiter pour la V.3

1. Région de Nyon et la DGTL (avec l'appui des mandataires et de la DPA) procéderont à VÉRIFIER LA COHÉRENCE DES CAPACITÉS D'ACCUEIL avec:
 - a. les planifications en vigueur jusqu'en 2040;
 - b. les mesures d'urbanisation (projets de plans d'affectation identifiés sur le géoportail CAPAC V2).
 - c. La carte des zones monofonctionnelles dédiées à l'activité économique secondaire (SSDA) en s'assurant qu'elles sont est maintenues comme tel et non converties en zone destinée à

accueillir du logement. (voir liste des zones exclues Fig. 19)

2. Région de Nyon et la DGTL pourront faire INTÉGRER À LA VTT (VIA LES RETOURS DE CONSULTATION) DES AJUSTEMENT SUR LES TYPOLOGIES TERRITORIALES qui pourraient permettre d'identifier des capacités supplémentaires. Ceci en particulier en ce qui concerne les villages situés le long de la ligne du NStCM (actuellement inscrites comme localité à densifier dans le PDCn) et qui bénéficient d'une très bonne desserte ferroviaire (privilégier les villages pas trop éloignés de Nyon pour des questions de temps de parcours).

Figure 19: Liste des zones d'activité d'implémentation exclues de l'accueil d'habitants par la Région de Nyon ("SDAA" et "ZAR")

COMMUNE	NOM SITE	TYPE
Gland	Les Avouillons (2)	SSDA
	Les Avouillons (1)	SSDA
	Ballastière	SSDA
Grens	En fléchère (1)	ZAR
La Rippe	Scierie de La Rippe	ZAR
Mont-sur-Rolle	Chemin du Carroz	ZAR
Nyon	Asse-Vuarpillère (2)	ZAR
	Asse-Vuarpillère (3)	ZAR
	Champ-Colin	ZAR
Rolle	Site Hammel	ZAR
	ZA La pièce (2)	ZAR
Signy-Avenex	En fléchère (2)	ZAR
	En fléchère (3)	ZAR
	Parc Chevalin	ZAR
Vich	La Bichette	ZAR

4.3 Genevois français

Les capacités d'accueil révisées se caractérisent par une forte différenciation entre l'offre de la partie haut-savoiarde qui se rapproche de la demande du scénario haut, alors que la partie aindinoise se voit attribuer une offre légèrement inférieure au scénario moyen.

Du point de vue de la distribution fine des capacités d'accueil de habitants par typo-morphologie:

- Les capacités d'accueil ont été identifiées au sein de zones actuellement affectées à de la faible densité (Ain 48%; Hte-Savoie 55%).
- Environ 75% des capacités sur la partie française sont prévues en territoires de type "villes", ce qui confirme une cohérence globale avec la VTT.

CANT_DEP_	LIBFVG	POPULATION EXISTANTE 2017(dans la TU 2022)	nouv caphab (cumul 2020 à 2050)	Nouv. caphab 2050 / population existante 2017 tache urbaine	Cumul existant	répartition CAPAC du «Gd territoire»
Ain	Mono dans TU - commerce	276	240	87%	516	0.49%
	Mono dans TU - industrie	728	1'620	222%	2'348	3.33%
	Mono dans TU - mixte	688	1'292	188%	1'980	2.66%
	Zone aéroportuaire	0	-	0%	0	0.00%
	Zone centrale à très forte densité	-	-	#DIV/0!	-	0.00%
	Zone d'équipements publics, sportifs ou de loisirs	4'642	-	0%	4'642	0.00%
	Zone de centre village	7'905	1'143	14%	9'048	2.35%
	Zone de verdure	104	-	0%	104	0.00%
	Zone liée aux grandes infrastructures de transport	40	-	0%	40	0.00%
	Zone péricentrale à forte densité	10'794	2'394	22%	13'188	4.93%
	Zone péricentrale à moyenne densité	30'116	14'916	50%	45'032	30.69%
	Zone périurbaine à faible densité	32'480	26'994	83%	59'474	55.54%
Zone à affectation différée	109	-	0%	109	0.00%	
Haute-Savoie	Mono dans TU - commerce	667	968	145%	1'635	0.73%
	Mono dans TU - industrie	3'039	3'897	128%	6'936	2.92%
	Mono dans TU - mixte	3'185	8'363	263%	11'548	6.26%
	Zone aéroportuaire	2	-	0%	2	0.00%
	Zone centrale à très forte densité	22'041	6'895	31%	28'936	5.16%
	Zone d'équipements publics, sportifs ou de loisirs	13'346	-	0%	13'346	0.00%
	Zone de centre historique	823	73	9%	896	0.05%
	Zone de centre village	17'385	3'186	18%	20'571	2.39%
	Zone de verdure	1'035	-	0%	1'035	0.00%
	Zone liée aux grandes infrastructures de transport	1'628	-	0%	1'628	0.00%
	Zone péricentrale à forte densité	34'629	13'231	38%	47'860	9.91%
	Zone péricentrale à moyenne densité	48'497	33'342	69%	81'839	24.97%
	Zone périurbaine à faible densité	81'044	63'562	78%	144'606	47.61%
	Zone à affectation différée	963	-	0%	963	0.00%

Figure 20: Distribution des capacités d'accueil d'habitants (offre) par zones d'affectation simplifiées, Genevois français.

Grand Territoire de l'agglomération	typologie territoriale VTT	Estimation population 2020 dans la TU	Capacités d'accueil habitants _V2_2020 à 2050	croissance 2020 à 2050	répartition CAPAC dans le Grand Genève	répartition CAPAC du «Gd territoire»
Ain	Hameau et village en réseau	7164	834	12%	0.6%	1.9%
	Village et bourg satellite	34515	8772	31%	3.4%	19.6%
	Bourg et petite ville	2631	1418	54%	0.3%	3.2%
	Ville	47079	33716	76%	6.4%	75.4%
	6.monofonctionnel hors urb	60	0	0%	0.0%	0.0%
	7.definir	291	0	0%	0.0%	0.0%
Haute-Savoie	Hameau et village en réseau	27506	2995	12%	2.4%	2.4%
	Village et bourg satellite	36560	16042	46%	4.1%	13.0%
	Bourg et petite ville	34314	22843	68%	4.5%	18.5%
	Ville	136315	81773	66%	17.2%	66.1%
	6.monofonctionnel hors urb	1303	0	0%	0.1%	0.0%
	7.definir	2150	0	0%	0.2%	0.0%

Figure 21: Distribution des capacités d'accueil d'habitants (offre) par type territorial VTT 2050, Genevois français.

4.3.1 Evolutions souhaitables et questions à traiter pour la V.3

Le Pôle Métropolitain du Genevois Français procédera (avec l'appui des mandataires et de la DPA) à :

1. VÉRIFIER QUE LES PLANIFICATIONS EN VIGUEUR (SCOT, PLUI, PLU, ETC.) ONT BIEN ÉTÉ PRISES EN COMPTE JUSQU'EN 2030, y compris d'éventuelles extensions urbaines résultant de "coups partis".
2. VÉRIFIER QU'À PARTIR DE 2030, LE PRINCIPE DE « ZÉRO ARTIFICIALISATION » A ÉTÉ APPLIQUÉ : les zones urbaines ne s'étendent plus et les zones à urbanisées situées en dehors de la tâche urbaine (2022) sont supprimées.
3. RÉVISER LA CARTE DES ZONES MONOFONCTIONNELLES (ACTIVITÉS) AU SEIN DESQUELLES DE L'HABITAT POURRAIT ÊTRE ACCUEILLI ET LEUR QUALIFICATION (commerciale, industrielle ou mixte). Ceci, notamment en lien avec leur qualité de desserte TP projetée (cf.: liste ci-dessous et carte annexe 4).

Par ailleurs DES VARIATIONS SUR L'ESTIMATION DES CAPACITÉS D'ACCUEIL POURRAIENT INTERVENIR EN CAS D'AJUSTEMENT SUR LES TYPOLOGIES TERRITORIALES (via les retours de consultation de la VTT).

Figure 22: Liste des zones d'activité d'emblée exclues de l'accueil d'habitants par le PMGF (« zones métropolitaines de référence » et les « zones métropolitaines d'équilibre » selon le SAE)

NOM EPCI	NOM ZONE
CA Annemasse - Les Voirons Agglomération	ZAE Mont Blanc
	ZAE Mont Blanc - Grands Bois
	ZAE Mont Blanc - Buchillons
	ZAE Mont Blanc
CA Pays de Gex Agglo	Technoparc de Saint-Genis

CA Thonon Agglomération	ZI de Vongy
	Planbois Parc
	ZAE des Bracots
CC Arve et Saleve	PA Les Ranaudes
CC du Genevois	ZA Les Grands Champs Sud
CC du Pays Bellegardien	ZA des Etournelles
	ZA de Musinens - Les Echarmasses
	ZA de Pierre Blanche - Valserine
CC du Pays Rochois	PAE des Jourdiés
CC Faucigny-Glières	ZAC des Bordets 1 et 2 - ZI Communaux
	ZAE du Bouchet - Comte / Les Iles
	ZA Findrol
	ZI Motte Longue - Fourmis

5. ANNEXES

ANNEXE 1: carte des extensions urbaines dans le Canton de Genève

Canton de Genève: extensions urbaines sur surfaces d'assolément (SDA) prises en compte dans le cadre de la V2

- **En jaune sur la carte:** extensions urbaines sur la zone agricole inscrites à l'horizon 2040 dans le Plan directeur cantonal 2030 ont été écartées des capacités d'accueil dans la V2, elles ne pourront en effet plus être réalisées dans le respect du quota de SDA (ex. Grands-Prés, Mon-Ideé, Eaumorte, Pallanterie...,).
- **En orange sur la carte:** Les extensions urbaines inscrites à l'horizon 2030 dans le Plan directeur cantonal 2030, quel que soit leur état de coordination, celles-ci doivent être réinterrogées quant à leur opportunité urbanistique (total de 115 ha). Ces extensions urbaines à l'horizon 2030 doivent être sensiblement réduites aux seuls projets dont l'opportunité est pleinement confirmée. Une diminution de leurs emprises à environ 40 ha doit être visée dans le cadre d'une réflexion à mener avec l'Office de l'Urbanisme du Canton de Genève¹⁴.

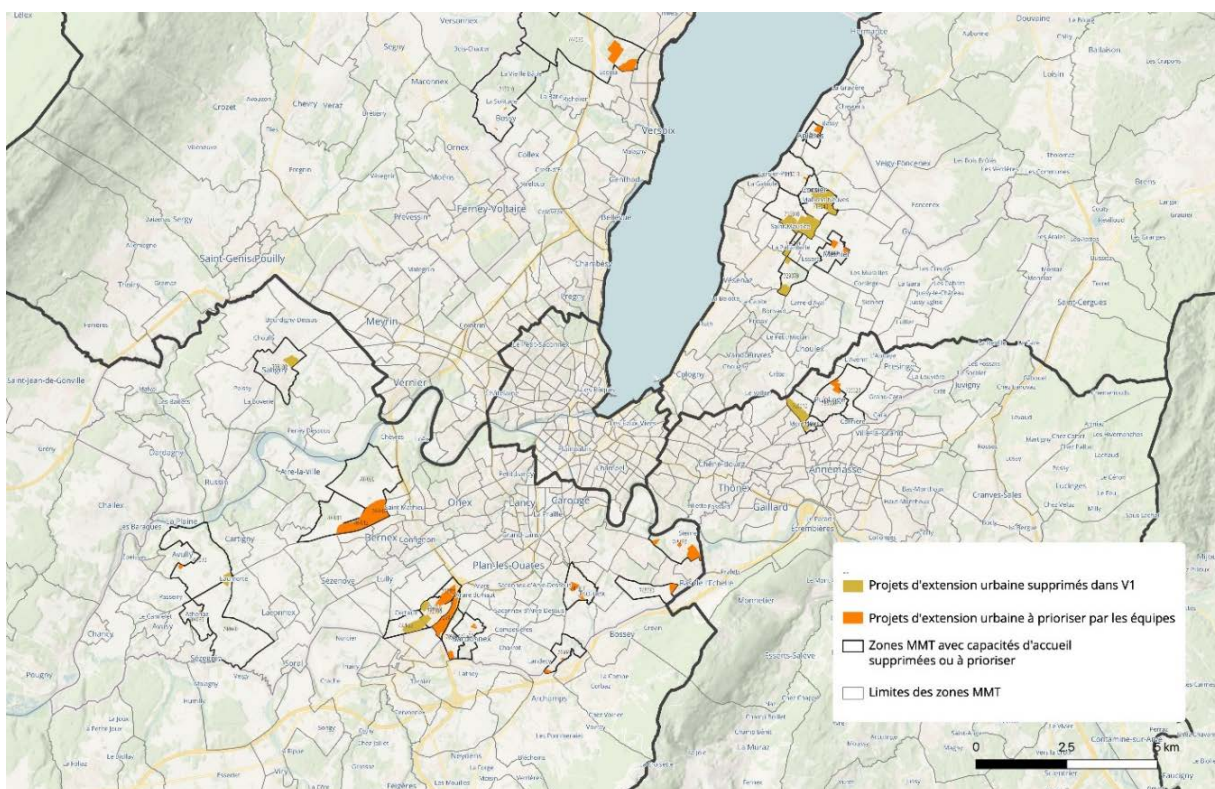


Figure 23: Carte des périmètres d'opérations d'aménagement en extensions urbaines à analyser sur le Canton de Genève

¹⁴ La liste de périmètres en extension urbaine représentés sur la carte est accessible ici <https://nextcloud.grand-geneve.org/s/WSNo4LgT7YQ5rdc>

ANNEXE 2: Ajustements sur la méthode appliqués suite à la DIPRO du 31.01.24 et séances suivantes:

Phasage décennal: Les capax V1 sont intégrées jusqu'en 2030 pour la partie française et 2040 pour la partie suisse. La méthodologie de calcul de spatialisation fine est appliquée ensuite pour l'identification de capax supplémentaires, le cas échéant.

Biodiversité – hydro: réduction des effectifs capax proportionnelle à la surface de spatialisation fine couverte par la couche "socle du vivant" dès 2020, à l'exclusion du PAV (Canton de Genève).

Affectation du sol:

- Sélection des zones monofonctionnelles envoyées par urbaplan
 - Pour le calcul des capax habitants:
 - ✓ Uniquement les zones mono dans la tache urbaine
 - ✓ Vaud: suppression des zones mono en SSDA et ZAR (ok Inès et Thierry); France: corrections des zones mono transmises par Faustina; Genève: corrections des zones mono transmises par Prisca et Marc.
 - ✓ Les zones mono corrigées et filtrées sont ensuite ajoutées à l'affectation du sol simplifiée
 - Pour le calcul des capax emplois:
 - ✓ Inclusion des zones mono dans l'affectation du sol simplifiée
- Inclusion des zones d'extension urbaine "oranges"

Typologie urbaine:

- Nettoyage de la couche: typologie "5.coeur d'agglomération" -> "4.polarité"
- Inclusion des zones d'extension urbaine "oranges"
- Modifications de la typologie urbaine transmises par Thierry

PAV: Nous gardons les cap'ac' 2050 V1 pour le PAV

Taux de réalisation: augmentation du taux de réalisation pour les zones satellites (avant: 15%-> nouveau: 30%; avant 25%-> nouveau: 50%)

ANNEXE 3: matrices de définition du potentiel typo-morphologique d'accueil de population et des emplois

PARAMÈTRES CAPAC HABITANTS

Analyse AMO VTT et mandat CAPAC			Carte affectation du sol simplifiée (2020)							
Monofonctionnelle dans tache urbaine - industrie	Monofonctionnelle dans tache urbaine - mixte	Monofonctionnelle dans tache urbaine - commerce	Zone centrale à très forte densité	Zone de centre historique	Zone de centre village	Zone péricentrale à forte densité	Zone péricentrale à moyenne densité	Zone périurbaine à faible densité		
Zone industrielle diversifiée	Zone économique mixte	Zone commerciale diversifiée	Typologie morphologie des tissus bâtis (VTT)							
			Calcul capacité d'accueil maximale							
			Tissu collectif	Tissu historique	Tissu collectif	Tissu collectif	Tissu collectif	Tissu pavillonnaire	Tissu pavillonnaire	
25 hab/ha	100 hab/ha	125 hab/ha	densité actuelle x 0.08	densité actuelle x 0.1	densité actuelle x 0.3	densité actuelle x 0.5	densité actuelle x 0.75	densité actuelle x 1.5		
Potentiel de réalisation par typologie urbaine et morphologie										
Hameau et village en réseau	0%	0%	0%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%
Village et bourg satellite	50%	50%	50%	50%	50%	30%	30%	30%	30%	30%
Bourg et petite ville	90%	90%	90%	50%	70%	70%	50%	50%	50%	50%
Ville	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%

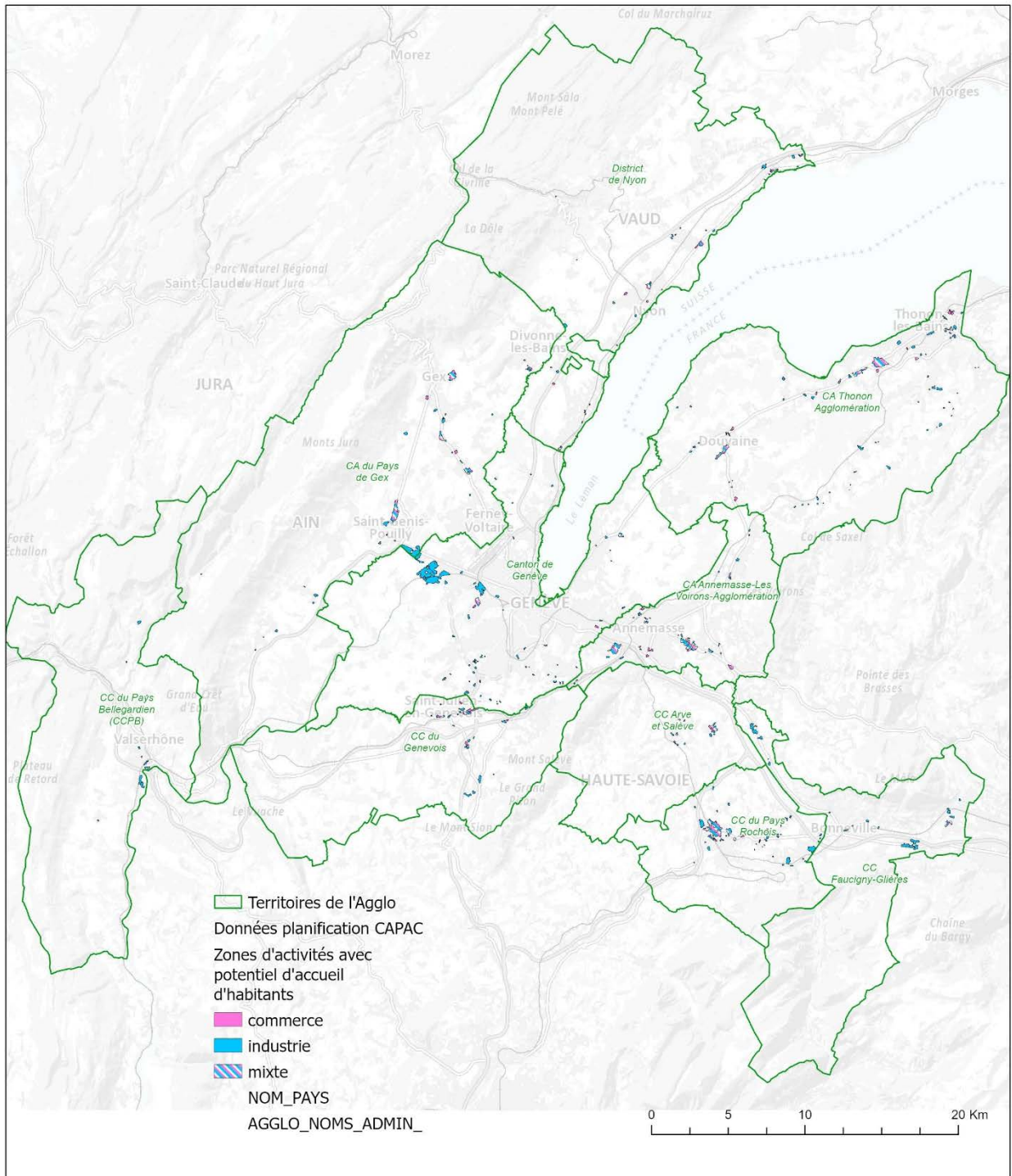


PARAMÈTRES CAPAC EMPLOIS

Analyse urbaplan et CAPAC		Carte affectation du sol simplifiée (2020)									
Monofonctionnelle dans tâche urbaine - Industrie	Monofonctionnelle dans tâche urbaine - mixte	Monofonctionnelle dans tâche urbaine - commerce	Zone d'activités économiques ou touristiques	Zone centrale à très forte densité	Zone de centre historique	Zone de centre village	Zone péricentrale à forte densité	Zone péricentrale à moyenne densité	Zone périurbaine à faible densité		
Zone industrielle diversifiée	Zone économique mixte	Zone commerciale diversifiée	Zone commerciale diversifiée	Tissu collectif	Tissu historique	Tissu collectif	Tissu collectif	Tissu pavillonnaire	Tissu pavillonnaire		
Typologie morphologie des tissus bâtis (VTT)											
Calcul capacité d'accueil maximale											
225 emp/ha	150 emp/ha	125 emp/ha	50 emp/ha	densité actuelle x 0.08	densité actuelle x 0.1	densité actuelle x 0.3	densité actuelle x 0.5	densité actuelle x 0.75	densité actuelle x 1.5		
Potentiel de réalisation par typologie urbaine et morphologie											
0%	0%	0%	0%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%
40%	40%	40%	40%	30%	40%	40%	30%	30%	30%	30%	30%
90%	90%	90%	90%	50%	70%	70%	50%	50%	50%	50%	50%
90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%
Hameau et village en réseau											
Village et Bourg satellite											
Bourg et petite ville											
Ville											



ANNEXE 4 : localisation des zones "monofonctionnelles" considérées pour accueillir des habitants à horizon 2050



Cartes par EPCI/Canton disponibles ici: <https://nextcloud.grand-geneve.org/s/CB4Wa7TaYFpEWXE>